



<https://latribunelibre.com/emploi/chef-de-projet-securite-transport-f-h>

Chef de projet Sécurité Transport F/H

Description

Contexte

Vous intégrez d'abord l'équipe chez Keolis proche du Stade de France puis prenez progressivement possession de votre futur lieu de travail au PCC localisé sur le Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de la ligne 18 implanté sur la commune de Palaiseau (91).

En phase exploitation, le poste est soumis à une astreinte répartie entre les membres du CODIR.

Missions

Phase Pré-exploitation :

- * Appropriation du système de transport au travers de la documentation, des visites de sites et de la participation aux essais et aux marches à blanc
- * Conception et rédaction du Système de Gestion de la Sécurité de la filiale en application de la réglementation des Transports Publics Guidés (Règlement de Sécurité d'Exploitation – Plan d'Intervention et des Secours) et de la réglementation ERP (station Aéroport d'Orly)
- * Animation de groupes de travail avec les acteurs du projet en particulier la SGP, IDFM, RATP et ADP.
- * Gestion de la relation avec les services de contrôle du STRMTG et obtention de l'autorisation de mise en service commercial
- * Vérification des procédures d'exploitation et de maintenance

Cette mission pourrait constituer une transition vers le poste de Responsable Sécurité Transport de la ligne 18 en phase exploitation une fois la mise en service réalisée. La mission principale dévolue au Responsable Sécurité Transport est de garantir la bonne mise en œuvre du SGS par l'ensemble des collaborateurs

Phase exploitation :

- * Proposition de la politique d'engagement de la sécurité publique au Directeur Opérationnel de la filiale
- * Gestion de la relation avec les services de contrôle
- * Pilotage du processus de contrôle opérationnel de la filiale
- * Analyse des événements, incidents ou les situations de quasi incidents, et participation aux comités retour d'expérience

Qualifications

Profil

De formation Bac+5 type école d'ingénieur ou équivalent (dernière année de cycle).

Organisme employeur

KEOLIS (France)

Type de poste

Temps plein

Secteur

TRANSPORTS ROUTIERS
RÉGULIERS DE VOYAGEURS

Lieu du poste

75101, PARIS 01, PARIS, France

Date de publication

8 octobre 2024 à 17:02

Valide jusqu'au

07.11.2024

Une expérience significative d'au moins 5 ans dans le domaine des métros automatiques et de la sécurité ferroviaire est nécessaire à l'exercice du poste.

Vous maîtrisez les logiciels de bureautique et avez une capacité à concevoir et rédiger des documents complexes.

Sensible à l'amélioration continue, vous aimez les contacts humains et fédérer autour de projets, vous êtes force de proposition et d'anticipation, n'hésitant pas à porter vous-même le changement auprès des équipes opérationnelles. Votre tempérament rigoureux fait de vous quelqu'un de fiable et d'autonome. Grâce à vos capacités d'analyse, vous savez interroger et remettre en question les pratiques.

Prérequis :

Déplacements en France et à l'étranger. La maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel est nécessaire.

Pourquoi nous rejoindre ?

En intégrant le Groupe Keolis vous rejoignez un groupe engagé pour le développement de ses collaborateurs et pour les enjeux sociétaux et environnementaux à travers :

- * Des opportunités professionnelles au sein de l'ensemble du Groupe Keolis (mobilité transversale, géographique...)
- * Un modèle managérial favorisant des relations professionnelles solides, basées sur la confiance mutuelle permettant à chacun et chacune de libérer son plein potentiel
- * Une ambition de devenir leader de la mobilité bas carbone et d'améliorer ses performances environnementales (prévention des pollutions; optimisation de la consommation d'énergie...)
- * Des politiques fortes en termes de diversité et de non-discrimination (labelisé GEEIS depuis 2016 et signataire de la charte diversité) »

Information complémentaire :

Si votre poste est en lien direct avec la sécurité des personnes et des biens vous serez susceptible de faire l'objet d'une enquête administrative.

Décret n°2017-757 du 3 mai 2017 et n°2022-770 du 2 mai 2022.